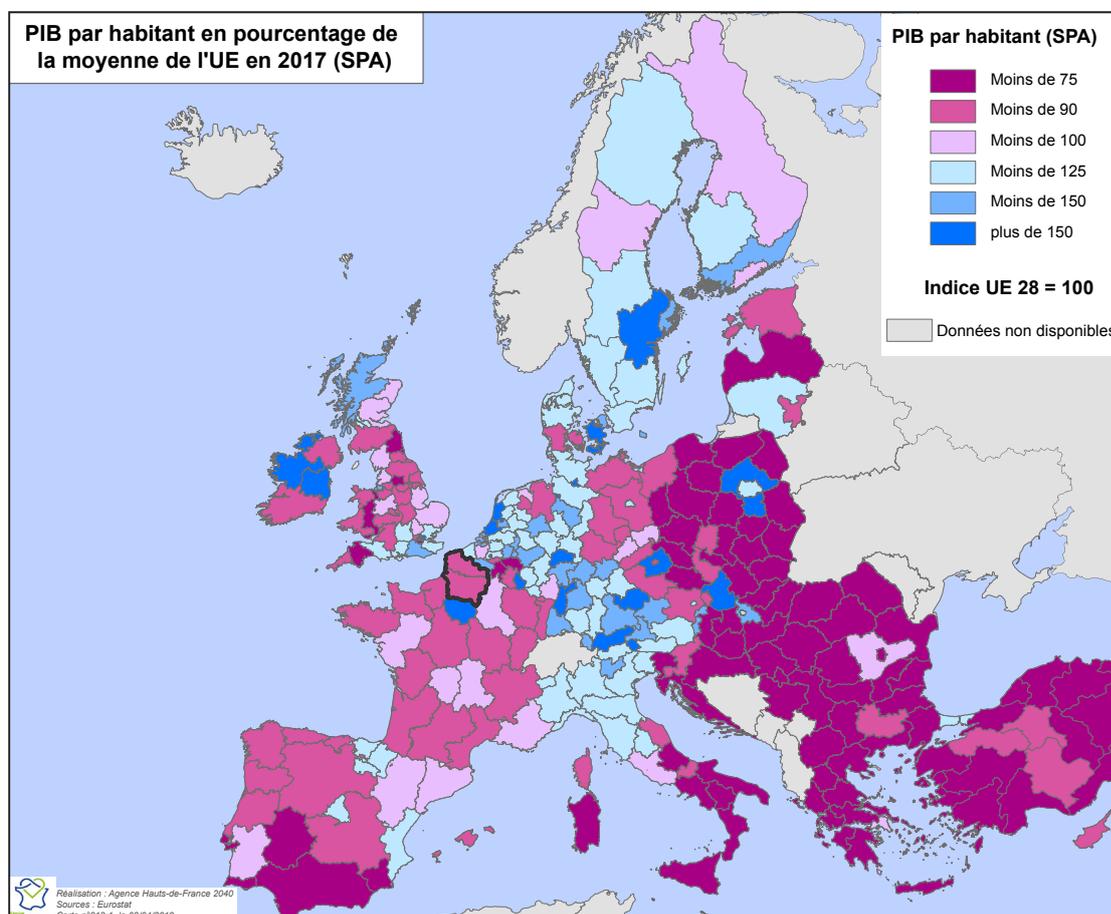


LES HAUTS-DE-FRANCE AU REGARD DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION : UNE RÉGION EN TRANSITION

Pour le prochain budget à long terme de l'Union Européenne (UE), couvrant la période 2021-2027, la Commission a modernisé la politique de cohésion, qui est la principale politique d'investissement de l'UE à travers les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI) et l'une des expressions les plus concrètes de son action de développement régional et de solidarité territoriale.

Positionner les Hauts-de-France parmi les régions européennes, même si les organisations administratives et la réglementation diffèrent d'un pays à l'autre, permet d'identifier les défis à relever, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Europe 2020.

Avec un PIB par habitant en SPA (Standard de Pouvoir d'Achat) qui représente 80 % de la moyenne européenne, la région Hauts-de-France est considérée par l'Europe comme une région en transition. L'analyse, réalisée avant la pandémie de la COVID – 19, de différents indicateurs économiques, sociaux et environnementaux met en évidence des dynamiques contrastées. A l'échelle des régions européennes, les Hauts-de-France apparaissent particulièrement en difficulté au regard du taux d'emploi ou du taux de chômage.



Au fil de la construction européenne, la place et le rôle des Régions dans la définition et la mise en œuvre des politiques européennes de développement et d'aménagement se sont renforcés. La création du Comité des Régions en 1994 ou encore la délégation de la gestion des fonds européens par l'Etat Français à partir de 2014 en sont des étapes marquantes.

Les Régions sont devenues des maillons essentiels dans la compréhension du territoire européen.

Pour le prochain budget à long terme de l'UE, couvrant la période 2021-2027, la Commission a modernisé la politique de cohésion, qui est sa principale politique d'investissement de l'UE et l'une des expressions les plus concrètes de son action de soutien au développement régional et à la solidarité territoriale.

Les investissements de l'UE au cours de la période 2021-2027 seront guidés par cinq grands objectifs :

- ❑ une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises;
- ❑ une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui mettra en œuvre l'accord de Paris et investira dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
- ❑ une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- ❑ une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- ❑ une Europe plus proche des citoyens, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

La plus grande partie des investissements de développement régional sera concentrée sur les deux premiers objectifs : 65 % à 85 % des ressources du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du Fonds de cohésion seront consacrés à ces priorités, en fonction de la richesse relative des États membres.

La production de richesse économique mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB) rapporté au nombre d'habitants et corrigé du niveau de vie de chaque pays sert de base à la définition de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Ce PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA) sert ainsi de base à la répartition des enveloppes du FEDER et du Fonds Social Européen (FSE). Il existe trois catégories de régions : les régions moins développées ayant un PIB/hab. inférieur à 75 % de la moyenne européenne, les régions en transition avec un PIB/hab. compris entre 75 % et 100 % de la moyenne européenne et les régions les plus développées au-delà de ce seuil. La classification d'une région dans une catégorie a des conséquences sur les taux de cofinancement et sur les montants attribués. Dans les régions en transition, la part des fonds structurels (FEDER-FSE) dans le cofinancement de projets pourra atteindre 60 % contre 50 % dans les régions les plus développées.

De nouveaux critères sont ajoutés en complément (chômage des jeunes, faible niveau scolaire, changement climatique, accueil et intégration de migrants) pour mieux tenir compte de la réalité des disparités régionales.

Positionner les Hauts-de-France parmi les régions européennes, même si les organisations administratives et la réglementation diffèrent d'un pays à l'autre, permet d'identifier les défis à relever, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Aussi, la programmation actuelle portant sur les périmètres des anciennes régions françaises, les analyses ont également été menées sur ces périmètres afin de faciliter la mesure des impacts des financements précédents et la préparation des nouveaux Programmes Opérationnels (PO) à l'échelle des périmètres des nouvelles grandes régions.

UNE RÉGION EN TRANSITION AU REGARD DES CRITÈRES EUROPÉENS

Le PIB par habitant est un indicateur majeur de la politique de cohésion européenne afin de soutenir le développement économique, social et environnemental des régions. Le PIB mesure la richesse créée sur un territoire (il est la somme des valeurs ajoutées des biens et des services produits dans un pays donné, y compris les services de distribution et de transports et les services non marchands, plus les impôts sur les produits, moins les subventions sur les produits). Le PIB par habitant est calculé en rapportant le PIB régional à prix courant du marché à la population moyenne résidant dans la région.

Avec un PIB de 159,1 milliards d'euros en 2017, la région Hauts-de-France se situe au cinquième rang des régions françaises derrière l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, la Nouvelle Aquitaine et l'Occitanie. Son PIB par habitant en SPA représente 80 % de la moyenne européenne. Selon cette classification, la région est donc considérée par l'Europe comme une région en transition, positionnement conforme au classement des deux anciennes régions considérées comme des régions en transition pour la programmation 2014-2020. Les deux anciennes régions ont un PIB par habitant en SPA qui représente respectivement 83 % et 75 % de la moyenne UE 28 en 2017.

TABLEAU 1 : PIB par habitant en 2017

Indicateurs	Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais (NUTS-2)	Picardie (NUTS-2)	France	UE 28
PIB/habitant (SPA) Indice UE 28 =100 en 2017	80	83	75	104	100
PIB/habitant (SPA) Indice UE 27 =100 (sans le RU) en 2017	81	84	76	105	101

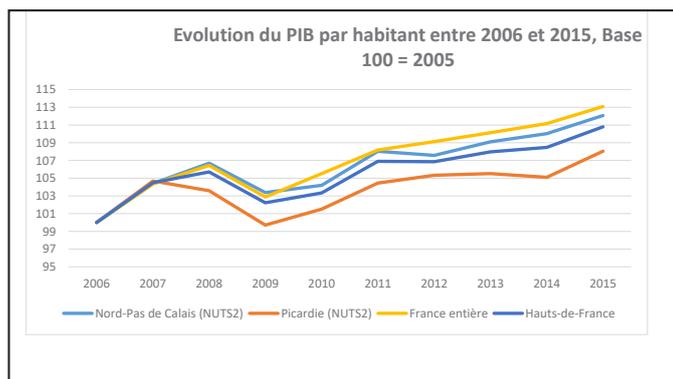
Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

Pour les autres régions françaises, la réforme territoriale regroupe souvent des régions en transition avec des régions considérées comme plus développées dans la précédente catégorisation européenne. Ce regroupement peut se traduire par une nouvelle région considérée comme plus développée, à l'image de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou au contraire par un grand espace en transition, comme l'Occitanie. Globalement, les régions françaises ont pour la plupart un niveau de PIB par habitant compris entre 80 % et 90 % alors que la moyenne française représente 104 % du PIB par habitant européen. Cette divergence traduit la structuration économique française avec une forte concentration économique en Île-de-France dont le PIB par habitant représente 177 % de la moyenne européenne. La région Hauts-de-France bénéficie par ailleurs indirectement de cette concentration, avec 122 000 actifs occupant un emploi en Île-de-France. En dehors de l'Île-de-France, seule Auvergne-Rhône-Alpes a un niveau de PIB par habitant légèrement supérieur à la moyenne européenne.

La région Hauts-de-France est mieux positionnée à la lecture du PIB par emploi. Cet indicateur est une mesure d'ensemble de la productivité d'une économie. Il est calculé en rapportant le PIB de la région à l'emploi régional défini par l'ensemble des actifs travaillant dans la région qu'ils y résident ou non. Le PIB par emploi permet de retranscrire dans quelle mesure les emplois de la région sont "productifs". Les écarts de PIB par emploi peuvent tenir à la spécialisation par secteur d'activité (effet structurel) ou à d'autres spécificités des tissus productifs régionaux.

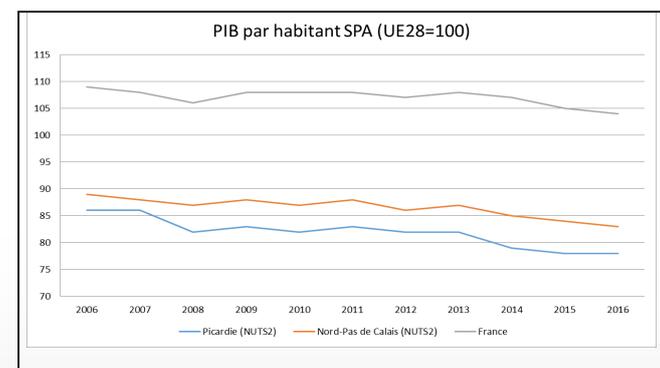
Avec un PIB par emploi de près de 64 490 SPA en 2017, les Hauts-de-France se rapprochent de la moyenne européenne (69 280 SPA en 2017), soit un PIB par emploi des Hauts-de-France représentant 93% de la moyenne européenne. La part élevée d'inactifs et de chômeurs fait baisser le PIB par habitant des Hauts-de-France alors que le rapport du PIB aux actifs de la région proportionnellement moins nombreux la fait remonter dans le classement des régions, la productivité du travail n'étant pas plus faible dans la région qu'en France.

Entre 2006 et 2015, la dynamique du PIB par habitant des Hauts-de-France a été légèrement moindre que celle observée sur le plan national (+10,7 % contre +13 % en moyenne nationale). Cette dynamique a connu néanmoins deux rythmes différents entre le Nord - Pas-de-Calais (+12 %) et la Picardie (+8 %).



Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

Comparées à la moyenne européenne (UE 28), les anciennes régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie suivent une tendance similaire à la France avec un PIB par habitant rapporté à la moyenne UE 28 qui diminue ces 10 dernières années : de 109 à 104 pour la France, de 86 à 78 pour la Picardie, de 89 à 83 pour le Nord - Pas-de-Calais.



Sources : Eurostat, traitement : Agence Hauts-de-France 2020-2040

DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN RETRAIT

L'un des principaux indicateurs d'évaluation de la capacité d'innovation est le niveau des dépenses consacrées à la recherche et développement, laquelle s'avère indispensable pour accomplir des avancées technologiques.

Les capacités en matière de recherche, de connaissances et d'innovation dépendent de nombreux facteurs : culture d'entreprise, compétences de la main d'œuvre, établissements d'enseignement et de formation, service de soutien à l'innovation, infrastructure régionale, mobilité des chercheurs...

La Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) est financée par des entreprises ou par des administrations. Pour évaluer l'importance de la DIRD au sein de l'économie d'une zone géographique donnée, elle est rapportée au PIB de cette zone. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la DIRD dans le PIB des États communautaires doit atteindre les 3 % à l'horizon 2020, les deux tiers devant être financés par le secteur privé. La Stratégie de Lisbonne a repris l'objectif de 3 % du PIB où un tiers doit provenir du budget d'État.

Ces dépenses de recherche et de développement, qui se sont élevées à 2,02 % du PIB de l'UE 28 en 2014, sont nettement en retrait en Hauts-de-France avec un taux de 1,1 % du PIB (avec néanmoins des disparités entre les anciennes régions : 0,91 % du PIB en Nord - Pas-de-Calais, 1,41 % en Picardie). C'est le taux le plus faible des régions métropolitaines.

Avec 1,62 milliard d'euros, la région Hauts-de-France représente 3,4 % de la recherche française, bien moins que la contribution de la région au PIB.

Les taux les plus élevés en matière d'intensité de recherche et de développement sont surtout concentrés en Allemagne, en Autriche, au Royaume-Uni, en Suède et en Belgique ; il s'agit des seuls États membres de l'UE à enregistrer plus d'une région unique où l'intensité de recherche et développement atteignait l'objectif général de l'UE. Les niveaux les plus élevés de dépenses de recherche et de développement sont généralement enregistrés dans les régions abritant une capitale ou dans les régions caractérisées par une main-d'œuvre hautement qualifiée. Au total, l'intensité de recherche et de développement est supérieure à l'objectif de la stratégie Europe 2020 dans seulement 31 régions de l'UE.

Les dépenses de recherche et développement se répartissent entre les entreprises (privées ou publiques) et les administrations. Dans la région Hauts-de-France, comme au niveau national, l'effort de recherche est principalement porté par les entreprises (62 % du total des dépenses, soit une proportion proche de la moyenne nationale).

TABLEAU 2 : Dépenses de recherche et de développement en % du PIB régional

Indicateurs	Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais (NUTS-2)	Picardie (NUTS-2)	France	UE 28
Dépenses recherche et développement en % du PIB régional en 2013 Indice UE 28 =100 en 2017	1,1%	0,91	1,41	2,24	2,02
Dépenses recherche et développement en % du PIB régional en 2000	0,8%	0,66	1,03	2,09	1,77

Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

La région Hauts-de-France est néanmoins un peu mieux positionnée en matière de personnel de recherche avec 16 219 ETP en effectifs (personnel + chercheurs), soit 3,8 % des effectifs nationaux. Le secteur des entreprises regroupe près de 9 300 ETP en 2016.

Le nombre de demandes de brevets est également un indicateur couramment utilisé pour mesurer l'innovation. Au cours de l'année 2012, 256 demandes de brevet enregistrées en Hauts-de-France ont été adressées à l'Office européen des brevets, soit 3,6% du total national. La région est caractérisée par une demande de brevets par million d'habitants inférieure à la moyenne européenne (42 dossiers pour un million d'habitant contre 113 pour l'UE 28).

UNE PART DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR EN DEÇÀ DES MOYENNES NATIONALE ET EUROPÉENNE

La région Hauts-de-France se caractérise enfin par une proportion des 25-64 ans diplômée de l'enseignement supérieur inférieure aux moyennes nationale et européenne (30,6 % contre 32,3 % pour l'UE 28 et 36,9 % pour la France en 2018).

Une main d'œuvre bien formée est un facteur clé de développement économique : une formation supérieure dynamise la mobilité sociale ascendante¹ et améliore les perspectives d'emploi.

TABLEAU 3 : Population de 25 à 64 ans diplômée de l'enseignement supérieur

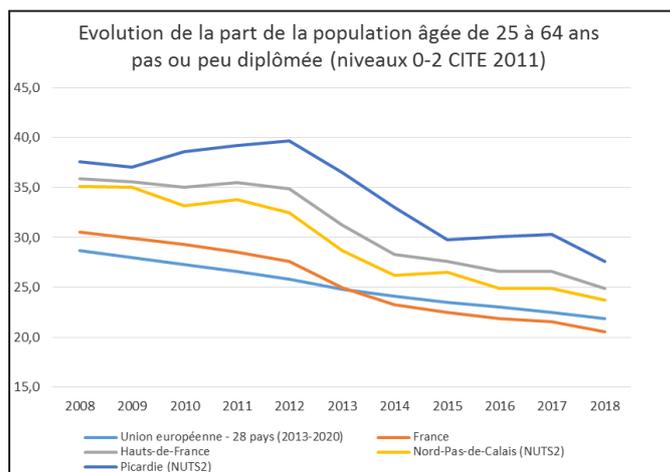
	Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais (NUTS-2)	Picardie (NUTS-2)	France	UE 28
Population de 25 à 64 ans diplômée de l'enseignement supérieur en 2018	30,6%	31,9	28	36,9	32,3
Variation en point de pourcentage 2002-2009	6,4%	6,9	5,3	4,9	5,1
Variation en point de pourcentage 2009-2018	7,1%	7,5	6,4	8,5	7,2

Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

La région Hauts-de-France est néanmoins sur une dynamique de rattrapage avec une augmentation plus importante de la part de diplômés du supérieur : +13,5 points entre 2002 et 2018 contre 12,3 au niveau européen. La croissance du nombre de diplômés du supérieur est néanmoins moins forte que celle

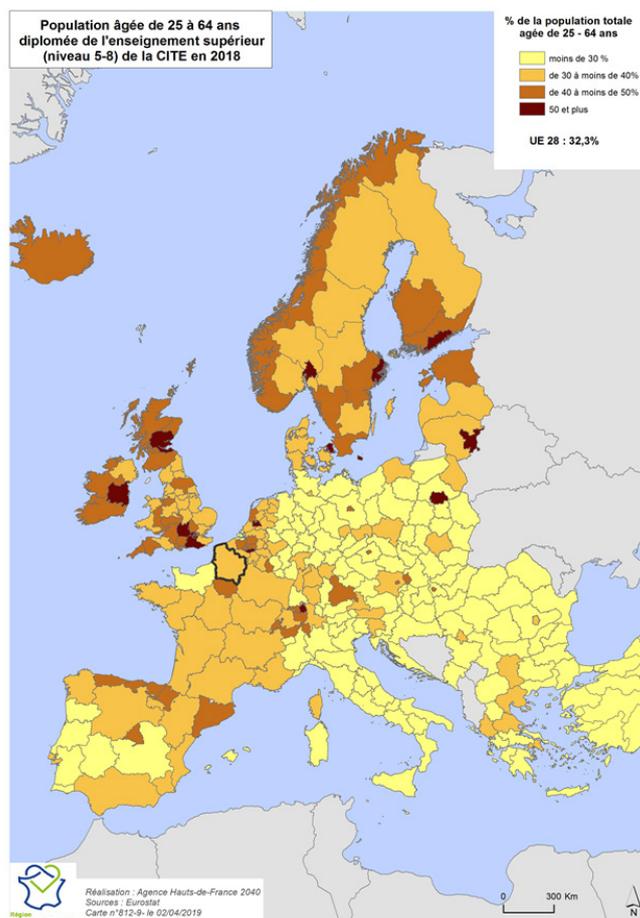
observée sur le plan national ces 10 dernières années (+7,1 points contre +8,5 en moyenne nationale). A noter également, une disparité entre les 2 versants de la région : la part de diplômés du supérieur du Nord - Pas-de-Calais est supérieure de près de 4 points à la valeur picarde (31,9 % contre 28 %).

La région Hauts-de-France est également sur une dynamique de rattrapage concernant la part des peu diplômés (niveaux inférieur à l'enseignement primaire, enseignement primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire (niveaux 0-2)) : 24,9 % en 2018 contre 35,9 % dix ans auparavant, soit une baisse de près de 11 points contre moins de 7 points en moyenne UE 28 sur cette même période.



CITE : Classification internationale type de l'éducation

Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040



Réalisation : Agence Hauts-de-France 2040
Sources : Eurostat
Carte n°173-9-16 03/04/2019

¹Repères Hauts-de-France n°11 : la mobilité sociale en Hauts-de-France, Janvier 2019

UN TAUX D'EMPLOI NETTEMENT EN RETRAIT DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

La stratégie Europe 2020 fixe un objectif de 75 % de personnes en emploi parmi les 20-64 ans. En 2018, le taux d'emploi s'élève à 73,1 % à l'échelle européenne. Si, en France, ce dernier était en croissance jusqu'en 2008, la crise économique a eu un impact important sur cet indicateur avec un passage du taux d'emploi de 70,2 % à 68,8 % entre 2008 et 2009. Depuis 2009, le taux d'emploi se maintient à un niveau en retrait au regard des objectifs fixés.

Les régions ayant atteint l'objectif de la stratégie Europe 2020 relatif au taux d'emploi sont principalement concentrées dans 5 pays : la Suède, le Danemark, le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas. Les autres régions passant le seuil des 75 % se situent dans 3 pays également proches de ce niveau : la Finlande, la France et la République Tchèque. A l'inverse, l'ensemble des régions des autres pays est sous ce seuil à l'exception de la Province autonome de Bolzano, au nord de l'Italie. Les taux d'emploi sont les plus faibles dans les régions du sud particulièrement touchées par la crise économique.

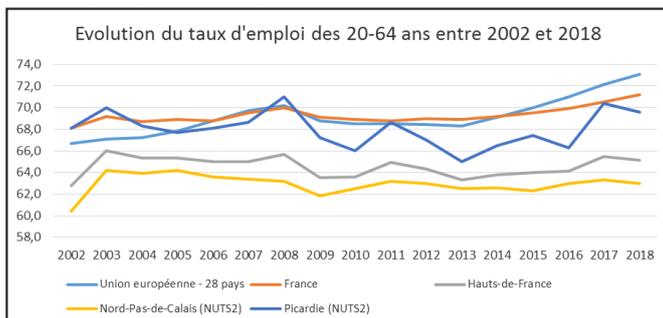
En Hauts-de-France, plus de 65 % des habitants âgés de 20 à 64 ans occupent un emploi. Cette proportion inférieure de 6 points à la moyenne nationale et de 8 points à la moyenne européenne traduit la difficulté d'insertion sur le marché du travail dans une région marquée par un taux de chômage élevé, mais aussi par des taux d'activité en retrait pour les jeunes, les femmes et les seniors.

TABLEAU 4 : Taux d'emploi 20-64 ans

Indicateurs	Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais (NUTS-2)	Picardie (NUTS-2)	France	UE 28
Taux d'emploi 20-64 ans 2018	65,1%	63	69,6	71,2	73,1
Variation 2008-2018 en points	-0,6%	-0,2	-1,4	+1,2	+2,9
Ecart par rapport à l'objectif 2020	-9,9%	-12	-5,4	-3,8	-1,9

Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

En 2018, le taux d'emploi de la région Hauts-de-France n'est pas encore revenu à son niveau d'avant crise 2008-2009 qui avait eu un impact important sur cet indicateur. Il se maintient à un niveau nettement en retrait de l'objectif de 75 % de personnes en emploi, fixé par la stratégie Europe 2020. Les difficultés rencontrées devraient s'accroître avec les impacts de la crise COVID-19 qui s'est traduite à court terme par l'importance du chômage partiel. A long terme ces difficultés auront un impact sur l'emploi qui sera amplifié ou non selon le secteur d'activité².

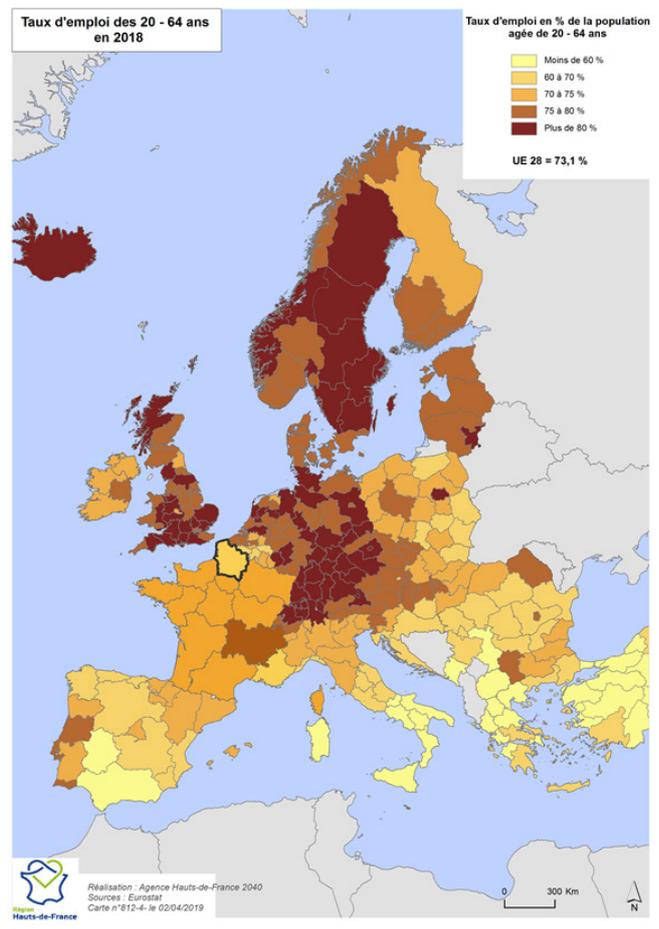


Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

²Repères Hauts-de-France n°20, Les impacts du COVID sur les industries régionales : une première analyse sur les principaux secteurs en région, Avril 2020

UNE MOINDRE INSERTION DES SÉNIORS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI ENCORE PLUS MARQUÉE QU'EN MOYENNE NATIONALE

Par rapport à la moyenne européenne, la région se caractérise par une moindre intégration des seniors : en 2018, seuls 42,9 % des 55-64 ans vivant en Hauts-de-France occupent un emploi contre 58,7 % des seniors européens. Cette faible activité des seniors s'explique pour partie par le contexte national, 52,1 % des seniors français occupant effectivement un emploi. La situation est toutefois aggravée dans une région marquée par les difficultés d'insertion sur le marché du travail.



UN MOINDRE TAUX D'EMPLOI FÉMININ CONTRASTANT AVEC LA TENDANCE NATIONALE

La région Hauts-de-France se caractérise par un taux d'emploi féminin en retrait. Seules 61 % des femmes de 20-64 ans occupent un emploi, soit 6 points de moins que la moyenne européenne. Ce positionnement contraste avec la tendance nationale puisque les femmes françaises sont

proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi que leurs homologues européens. Cette moindre activité féminine constitue une spécificité forte de la nouvelle région contribuant à la placer en dernière position des régions françaises au regard du taux d'emploi.

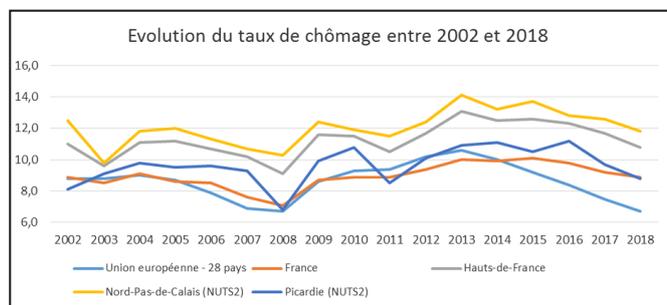
LES HAUTS-DE-FRANCE PÉNALISÉS PAR UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ

Le chômage est un indicateur d'exclusion temporaire ou durable de l'emploi. Il est aussi bien influencé par le dynamisme de l'emploi que par le niveau d'instabilité des emplois, par des problèmes d'adéquation ou d'adaptabilité entre le profil des demandeurs et les offres d'emploi, voire par des conditions d'emploi peu attractives.

Tableau 5 : Taux de chômage (20-64 ans) et taux de chômage de longue durée

Indicateurs	Hauts-de-France	Nord - Pas-de-Calais	Picardie	France	UE 28
Taux de chômage 2018 (en %)	10,8	11,8	8,8	8,9	6,7
Evolution du taux de chômage entre 2008 et 2018 (en points)	+1,7	+1,5	+2	+1,8	0
Taux de chômage de longue durée en % de la population active (2018)	5,3	6,1	3,6	3,8	3

Tableau 5 – Agence Hauts-de-France 2020 - 2040



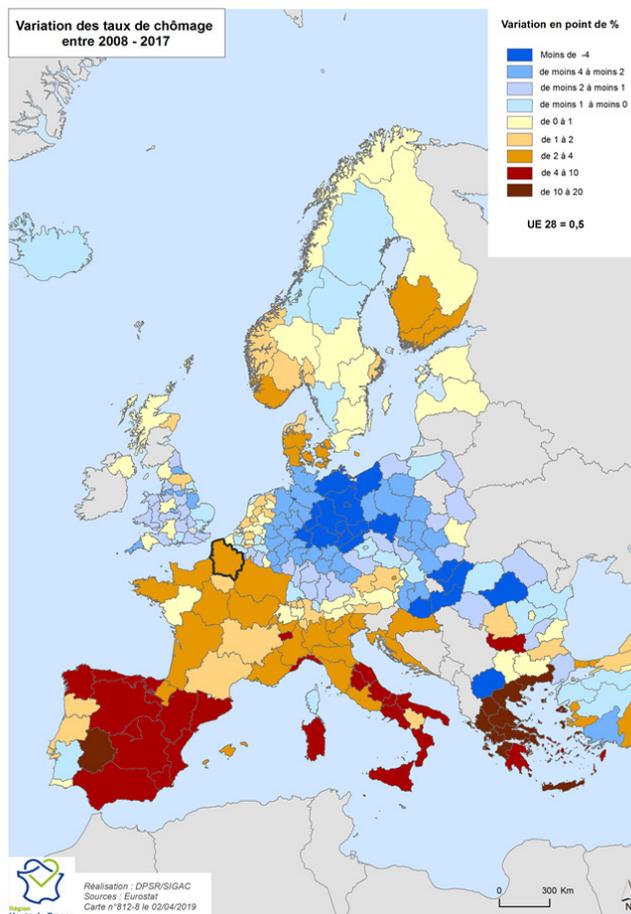
Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

En 2018, le taux de chômage des 20-64 ans en Hauts-de-France est de 10,8 %, soit un taux supérieur de 1,9 point à la moyenne nationale et de plus de 4 points à la moyenne UE 28. Comme au niveau national, le taux de chômage reste nettement plus élevé que celui observé avant la crise économique 2008-2009 (+1,8 point au niveau national, +1,7 point pour les Hauts-de-France alors qu'à l'échelle de l'UE 28, le taux de chômage est revenu à son niveau d'avant crise).

Sur la période 2002-2018, les Hauts-de-France ont toujours été pénalisés par un taux de chômage très élevé, avec un écart par rapport à la moyenne européenne qui s'est accru ces 6 dernières années (+4,1 points en 2018 contre +1,5 point en 2012). Les Hauts-de-France ont par ailleurs été fortement impactés par le chômage partiel qui a concerné plus de 1 millions de salariés durant la crise de la COVID.

L'évolution du taux de chômage par sexe est sensiblement la même, avec notamment un taux de chômage des femmes en Hauts-de-France qui dépasse la moyenne européenne de plus de 3 points en 2018 (+ 1,1 point comparé à la moyenne nationale).

La région Hauts-de-France est aussi caractérisée par un taux de chômage de longue durée plus élevé que celui observé sur le plan européen (5,3 % de la population active contre 3,8 % en France et 3 % en Europe ; 46,9 % des demandeurs d'emploi contre 42 % en moyenne nationale et 43,2 % en moyenne UE 28).



UNE PROPORTION IMPORTANTE DE JEUNES NE TRAVAILLANT PAS ET NE SUIVANT AUCUNE FORMATION

La difficulté d'accès des jeunes à l'emploi est illustrée par le taux de NEET (Not in Education, Employment or Training) : on désigne sous ce terme de jeunes non insérés les personnes de 15 à 24 ans qui ne sont pas inscrites dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi. La part de ces 15-24 ans en dehors de tout parcours scolaire ou professionnel est un indicateur essentiel pour apprécier les difficultés d'insertion de la jeunesse dans la société et le risque de basculement vers des situations de précarité. La région Hauts-de-France se caractérise par une proportion importante de jeunes ne travaillant pas et ne suivant aucune formation. En 2018, près de 14 % des 15-24 ans de la région sont dans cette situation alors que la moyenne européenne est de 10,9 %.

Tableau 6 : Jeunes (15-24 ans) ne travaillant pas et ne suivant ni enseignement, ni formation

Indicateurs	Hauts-de-France	Nord-Pas-de-Calais	Picardie	France	UE 28
Jeunes (15-24 ans) ne travaillant pas et ne suivant ni enseignement ni formation en % des 15-24 ans en 2018	13,7	13,8	13,4	11,1	10,5

Tableau 6 – Agence Hauts-de-France 2020 - 2040

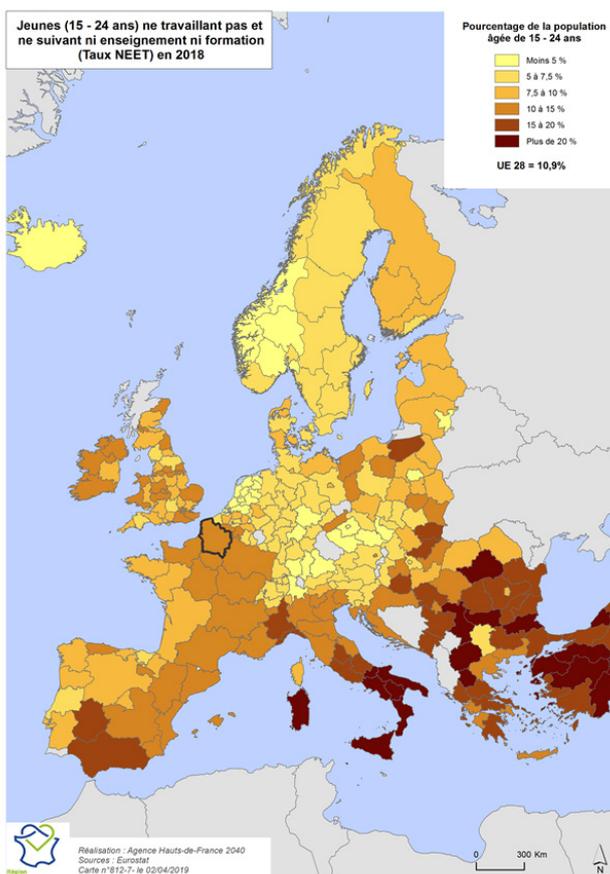
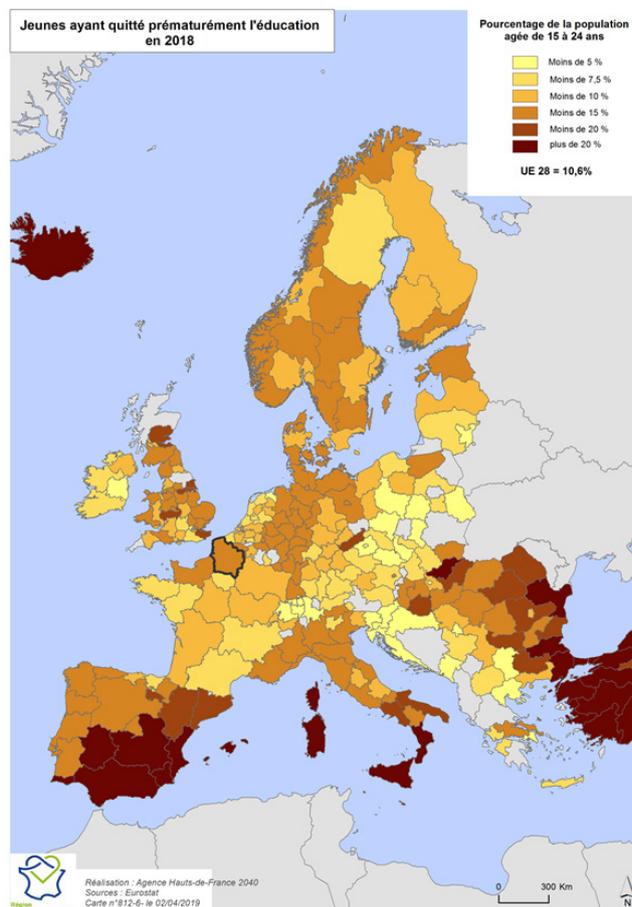
Pour assurer une participation effective à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, la proportion des jeunes ayant quitté prématurément l'école doit être diminuée. La Commission européenne a donc élaboré un critère de référence visant à limiter à 10 % la proportion des jeunes ayant quitté prématurément l'école.

L'élévation du niveau d'instruction favorise l'expression des capacités personnelles et l'autonomie. Elle renforce l'aptitude à acquérir de nouvelles compétences et à s'adapter aux changements, notamment ceux induits par les innovations technologiques. Elle facilite les mobilités tant professionnelles que géographiques. L'Union européenne, à travers la stratégie européenne de Lisbonne puis la stratégie UE 2020, fixe des objectifs en matière de réussite scolaire, en particulier de réduction de l'abandon scolaire.

Au niveau territorial, la part des jeunes sans diplôme constitue ainsi un indicateur de difficultés potentielles au regard des enjeux de l'inclusion sociale et du développement humain. A l'instar de leurs jeunes, ces territoires risquent de s'installer durablement en marge de l'économie de la connaissance et de l'innovation.

celui de l'Union européenne. En 10 ans, cet écart s'est restreint mais la France maintient un taux de départ prématuré inférieur.

Avec un taux de 11,9 %, les Hauts-de-France font moins bien que la France et l'Union Européenne en matière de taux de jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation. Ce taux est néanmoins en nette diminution depuis 2010 (-4,9 points).



UNE RÉGION TOUCHÉE PAR LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

A l'échelle européenne, plus de 112 millions de personnes sont exposées à la pauvreté. L'objectif fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020 est de réduire de 20 millions le nombre de personnes exposées par rapport à la situation de 2008. Conséquence de la crise économique, cet indicateur s'est dégradé jusqu'à 2016 par rapport à la situation initiale, avec un niveau de pauvreté qui a le plus progressé dans les régions du sud et de l'est de l'Europe. En 2017, le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux est de 16,9 % pour l'UE 28 contre 13,3 % pour la France.

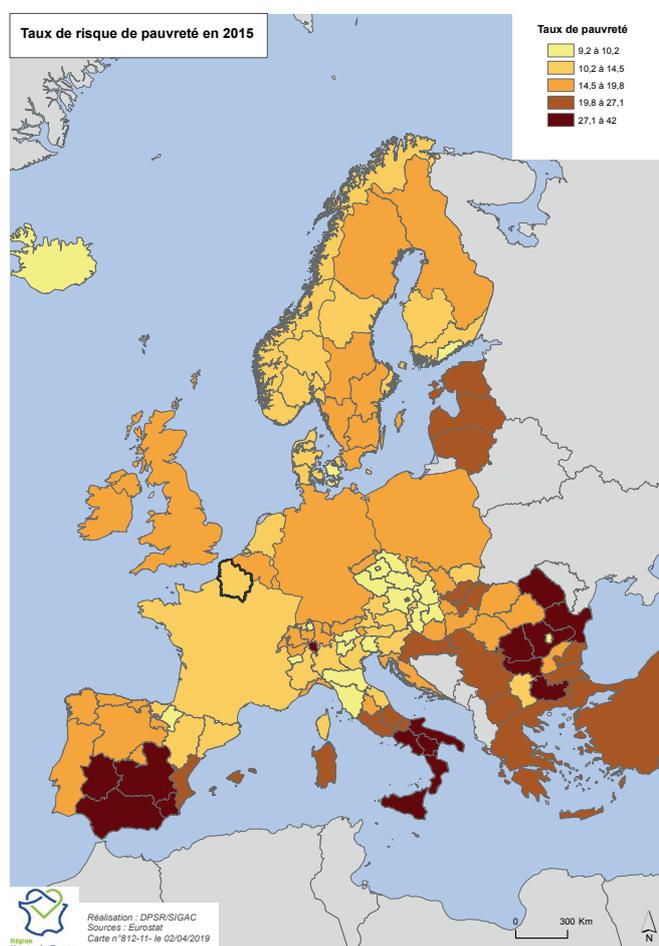
Les Hauts-de-France sont, après la Corse, la deuxième région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté en 2016. Un million de personnes, soit 18,3 % de la population régionale, est en situation de pauvreté en 2016, contre 14,7 % en France métropolitaine. La moitié des habitants des Hauts-de-France vivent avec moins de 19 249 euros par an, soit 1 604 par mois contre 1 734 euros en France métropolitaine. Un habitant sur dix de la population régionale vit avec un revenu disponible annuel par unité de consommation inférieur à 10 337 euros, soit un premier décile inférieur de plus de 600 euros à la valeur métropolitaine.

En France, 8,9 % des jeunes ont quitté prématurément l'éducation et la formation en 2017, taux inférieur de 1,7 point à

La région se caractérise par une intensité de la pauvreté inférieure au niveau national : 19,2 % contre 20,5 %. Ce pourcentage correspond à l'écart relatif entre 1 020 euros (le seuil de pauvreté) et 815 euros (le niveau de vie médian des personnes vivant sous le seuil de pauvreté). Autrement dit, la pauvreté concerne davantage des personnes dont le niveau de vie est plus souvent proche du seuil de pauvreté de France métropolitaine. L'intensité de la pauvreté est même inférieure de 2 à 3 points à des régions ayant un taux de pauvreté proche comme l'Occitanie, la Corse ou Provence-Alpes-Côte d'Azur.

DES PRESTATIONS SOCIALES QUI MODÈRENT L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ DANS LA RÉGION

Deux facteurs expliquent la modulation de l'intensité de la pauvreté en Hauts-de-France. Le premier correspond au montant moyen des prestations sociales délivrées dans la région : celui-ci est le plus élevé de France métropolitaine chez les personnes pauvres. Pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les Hauts-de-France, le revenu tiré des prestations sociales est supérieur en moyenne de 22 % à celui de France métropolitaine. Le second facteur est un recours plus important aux minima sociaux : 53 % des personnes pauvres de la région bénéficient d'un minimum social contre 42 % au niveau métropolitain.



AU-DELÀ DE L'APPROCHE MONÉTAIRE, UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN QUI S'AMÉLIORE EN HAUTS-DE-FRANCE

Le niveau de développement humain et les conditions de vie ne peuvent se résumer à la seule approche monétaire. L'indicateur de développement humain défini par le Programme des Nations Unies pour le développement comprend trois dimensions : une dimension monétaire, une dimension éducation et une dimension santé. En déclinant cet indicateur à l'échelle des régions, les Hauts-de-France se situent en dernière position des régions françaises. En effet, la nouvelle région cumule un positionnement défavorable sur les 3 dimensions retenues dans cet indicateur.

La situation tend toutefois à s'améliorer sur longue période avec un indicateur de développement humain qui progresse plus vite que la moyenne nationale. Cette amélioration plus rapide est principalement liée à une progression dans les dimensions de l'éducation et du niveau de vie.

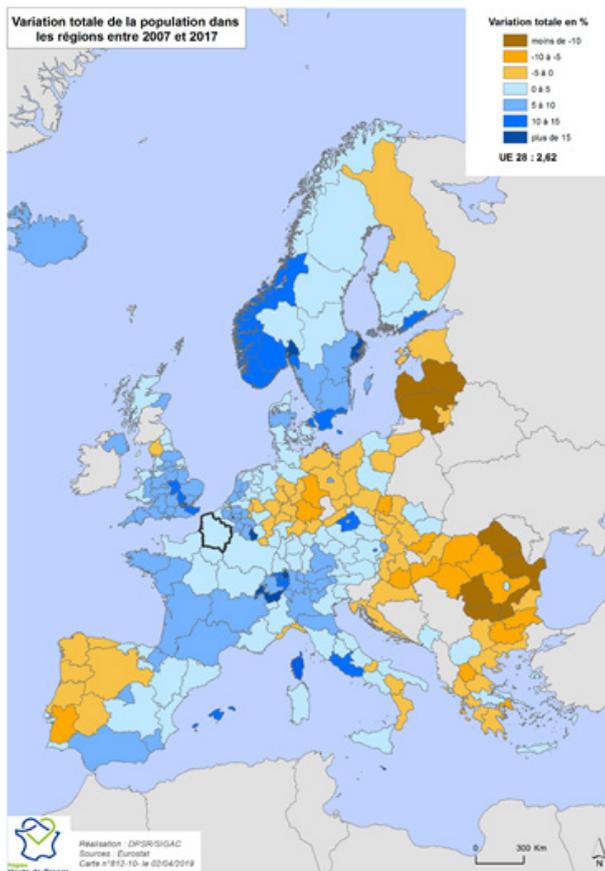


UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE LIMITÉE EN RAISON D'UN SOLDE MIGRATOIRE NÉGATIF

Au 1er janvier 2017, les Hauts-de-France comptent 6 003 815 habitants. C'est la troisième région la plus peuplée de France derrière l'Île-de-France (12 174 880 habitants) et Auvergne-Rhône-Alpes (7 948 287 habitants). Entre 2007 et 2017, les Hauts-de-France gagnent 81 900 habitants, soit une progression moyenne annuelle de 0,1 %, plaçant la région en 11ème position sur 13 en matière de croissance de population.

Sur la période plus récente 2007-2017, la population régionale ne croît que de 1,34 % contre 2,62 % pour l'ensemble de l'Union Européenne (UE 28).

Alors que l'évolution démographique de l'Union Européenne est de plus en plus largement déterminée par les migrations, la croissance de la population des Hauts-de-France reste portée par l'accroissement naturel. À l'inverse, le solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs) pondère cette croissance avec un taux annuel moyen de -0,32 %.



UNE RÉGION SENSIBLE AUX MIGRATIONS INTERNATIONALES

Ces dernières années ont été marquées par une résurgence des campements précaires, la présence de migrants à Calais ou Grande-Synthe atteignant plusieurs milliers de personnes,

sans compter les autres installations le long des voies d'accès à l'Angleterre, les conditions d'accueil des migrants sur le littoral évoluant régulièrement. En dehors des bidonvilles occupés par les migrants du littoral, l'enquête de la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) estime que la majorité des squats et bidonvilles de la région sont situés dans le Nord et le Pas-de-Calais : environ 1 200 personnes, soit 8 % du total national, sont réparties sur une soixantaine de sites. L'analyse et l'utilisation de ces données devant bien évidemment être très prudentes, l'enquête de la DIHAL présentant une photographie à l'instant T d'une situation évoluant très régulièrement.

À l'échelle de la France, l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) a recensé 123 625 demandes d'asile en 2018, soit augmentation de 22,7 % par rapport à 2017, où avait été déjà constatée une augmentation de 19,2 % par rapport à 2016. Cette dernière augmentation n'avait cependant pas concerné les Hauts-de-France, où la demande d'asile avait diminué de 42,3 % suite à la fermeture du guichet unique de Calais après l'évacuation de la « jungle » de Calais en octobre 2016.

La région est également confrontée depuis 2007 à une arrivée de personnes de culture Rom qui touche particulièrement l'agglomération lilloise regroupant une majorité de campements pour la plupart illicites. Une fraction de la population de culture Rom est accueillie dans les centres d'hébergements ou dans le dispositif des villages d'insertion.

A L'IMAGE DE L'UNION EUROPÉENNE, UNE RÉGION QUI CONNAÎT UN VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

À l'image de l'Union européenne, la région Hauts-de-France sera impactée par le vieillissement démographique qui aura une incidence majeure dans les décennies à venir.

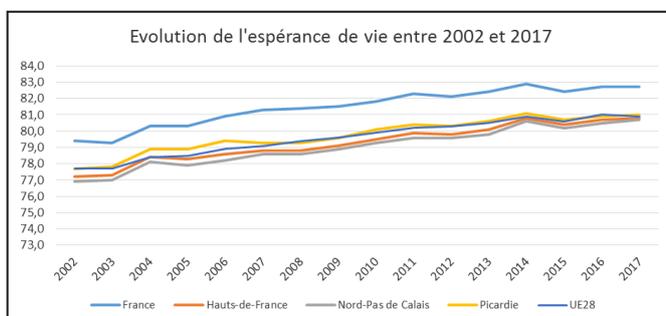
Au 1er janvier 2017, l'âge médian de la population des Hauts-de-France est de 39,7 années contre 42,8 ans pour l'UE 28. Si la région est ainsi plus jeune, l'âge médian augmente progressivement avec une hausse de 3 années entre 2005 et 2017, soit un trimestre par an.

La proportion de personnes âgées dans la population totale va progressivement augmenter à mesure que la génération du « baby-boom » née après-guerre atteindra l'âge de la retraite. Ce phénomène aura pour effet d'alourdir la charge des personnes en âge de travailler, lesquelles devront supporter les dépenses sociales requises par cette population vieillissante. Les taux de dépendance liée à l'âge peuvent être utilisés pour étudier le niveau de prise en charge des jeunes et/ou des personnes âgées dans la population en âge de travailler. Ces taux sont exprimés en termes de taille relative des populations jeunes et/ou âgées par rapport à la population en âge de travailler : le taux de dépendance des personnes âgées des Hauts-de-France s'établit à 25,7 % contre près de 30 % pour l'UE 28 : on dénombre ainsi environ 4 personnes en âge de travailler pour une personne âgée de 65 ans ou plus en 2017.

DES ENJEUX SANITAIRES PARTICULIÈREMENT PRÉGNANTS

La dimension santé, abordée classiquement par l'espérance de vie, ne positionne pas les Hauts-de-France dans une nécessité de rattrapage à l'échelle européenne. Cet indicateur est en effet proche de la moyenne européenne, bien que la région soit en difficulté sur cette dimension au regard des autres régions de France métropolitaine (80,8 années contre 80,9 en moyenne européenne).

A l'échelle des anciens périmètres, si l'espérance de vie en Nord - Pas-de-Calais est légèrement inférieure à la moyenne européenne (80,7 contre 80,9), celle en Picardie est légèrement supérieure à la moyenne UE 28 (81 contre 80,9).



Sources : Eurostat, traitement Agence Hauts-de-France 2020-2040

La région Hauts-de-France connaît néanmoins la plus forte mortalité des régions hexagonales. Elle enregistre un différentiel de +13 % chez les hommes et +16 % chez les femmes avec la région qui arrive ensuite, la Bretagne. C'est dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants que l'écart, en regard du niveau national équivalent, atteint des valeurs particulièrement élevées (+28 % chez les hommes et +25 % chez les femmes). En revanche, l'écart avec le niveau national correspondant est plus faible en zones rurales : un peu plus de 10 % chez les hommes comme chez les femmes en 2017.

Pour les seuls moins de 65 ans, la surmortalité par rapport à la France est de 33 % chez les hommes (9 000 décès annuels moyens en 2006-2013) et de 26 % chez les femmes (un peu plus de 6 000 décès annuels). L'écart est de l'ordre de 15 % avec la région qui arrive juste après, la Normandie, pour l'un et l'autre des genres. C'est encore une fois en zones rurales que le différentiel est le moins élevé avec la France, passant toutefois à +17 % chez les hommes. Dans les unités urbaines d'au moins 100 000 habitants, l'écart s'accroît encore avec la France (+40 % chez les hommes et +30 % chez les femmes).

UN FAIBLE TAUX DE COUVERTURE PAR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'Europe s'est fixé un objectif de 20 % de production d'énergies renouvelables. Sur cet indicateur, les objectifs fixés pour chaque pays sont très différents, traduisant à la fois l'état d'avancement de chaque pays et sa capacité à mettre en œuvre les objectifs du fait de sources d'énergies renouvelables diversement mobilisables.

En 2018, au sein de l'Union Européenne, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute s'échelonne de 6 % pour Malte à 54,6 % pour la Suède qui a atteint son objectif fixé de 49 % à l'horizon 2020.

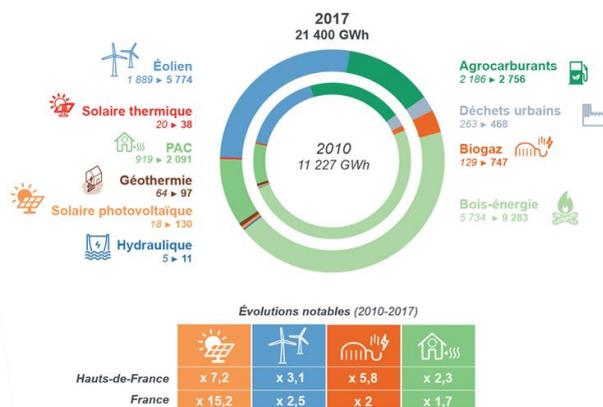
La France s'est fixé un objectif de 23 % d'énergie renouvelable dans sa consommation finale à l'horizon 2020. Cette part atteint 16,6 % en 2018, soit une progression de près de 7 points depuis 2005.

En 7 ans, la production d'énergies renouvelables en Hauts-de-France a quasiment doublé, passant de 11 TWh en 2010 à 21 TWh en 2017, auxquels s'ajoutent 1,4 TWh d'énergie de récupération. Elle atteint aujourd'hui l'équivalent de 10 % de la consommation énergétique régionale, soit 6 points de moins que la moyenne nationale, notamment en raison du peu de ressources hydroélectriques.

En 2017, la première énergie renouvelable consommée en région reste le bois, suivi par l'éolien qui a connu un fort développement entre 2010 et 2017 (production multipliée par 3 avec toutefois une légère baisse de production en 2016).

Les évolutions les plus importantes se situent également au niveau de la production du solaire photovoltaïque (multiplication par 7,2) et de la production d'électricité et de chaleur à partir de biogaz. L'apparition de l'injection de biogaz en 2015 ajoute également de nouvelles perspectives.

Évolution du mix énergétique renouvelable 2010 - 2017 en Hauts-de-France (hors récupération*)



Source : Fiche synthèse de l'Observatoire Climat HDF N°5 CERDD

UNE INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE EN COURS DE STABILISATION

La réduction de la dépendance énergétique des économies de l'UE et la protection de l'environnement réclament une amélioration de l'efficacité énergétique, laquelle peut être réalisée à tous les stades de la chaîne énergétique depuis la production de l'énergie jusqu'à sa consommation finale. L'amélioration de l'efficacité énergétique figure parmi les principaux objectifs de l'Union de l'énergie et constitue l'un des grands objectifs de la stratégie Europe 2020. Le but est un abaissement de la consommation d'énergie primaire à moins de 1 483 millions de tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) par an et de la consommation d'énergie finale à moins de 1 086 Mtep. La consommation d'énergie primaire a diminué de 10 % dans l'UE entre 2005 et 2018, passant de 1 721 Mtep à 1 551 Mtep,

cette diminution étant observée dans quasiment tous les états membres. La France connaît une baisse similaire, de 260,9 Mtep à 238,91 Mtep, la consommation d'énergie primaire restant néanmoins bien supérieure à l'objectif 2020 (219,9).

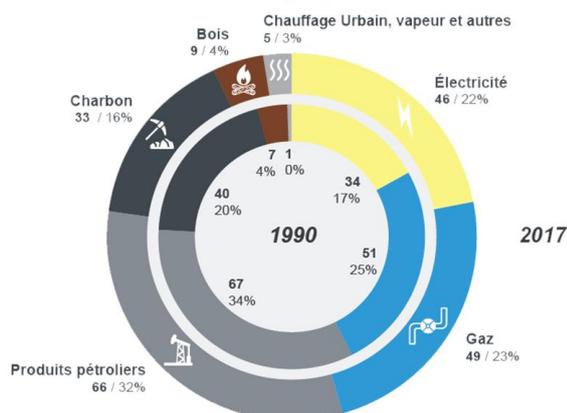
La consommation d'énergie finale dans l'UE a diminué quant à elle d'environ 6 % entre 2005 et 2018 puisqu'elle est passée de 1 193 à 1 124 Mtep, soit un niveau légèrement supérieur à l'objectif 2020. La France connaît une baisse plus importante (-9 %), sa consommation passant de 160,1 à 146,6 Mtep ; néanmoins, elle reste à un niveau assez supérieur à l'objectif 2020 (131,4).

En Hauts-de-France, la consommation d'énergie finale atteint 18 Mtep en 2017 : la région pèse 12 % de la consommation nationale d'énergie pour 9 % de la population. Cette consommation d'énergie est en baisse depuis 2002. La diminution est nettement visible depuis 2009, en partie en lien avec la crise économique. Elle reste toutefois supérieure de 8,2 % au niveau de 1990, année de référence.

L'intensité énergétique, c'est-à-dire le rapport de la consommation énergétique au PIB, baisse depuis 1990 en Hauts-de-France, ce qui illustre à la fois la tertiarisation de l'économie et l'augmentation de l'efficacité énergétique. Entre 1990 et 2014, alors que le PIB a augmenté de 80 % dans la région, la consommation d'énergie n'a augmenté que de 8 %. Ainsi, l'intensité énergétique est passée de 194 à 117 TEP par million d'euros de PIB produit en région en 2014. Cette intensité énergétique régionale équivaut presque au double de la valeur française de 65 tep/million d'euros la même année, en raison d'un tissu industriel dense et plus spécialisé dans des filières énergivores.

En 2017, un tiers de la consommation d'énergie des Hauts-de-France reste porté par les produits pétroliers. Le gaz et l'électricité couvrent chacun près d'un quart de la consommation totale, soit respectivement 23 % et 22 %. Entre 1990 et 2017, une diminution de la place du charbon est observée (-4 %). Parallèlement, l'usage des réseaux de chauffage urbain et de vapeur s'est développé, passant de 1 à 5 TWh.

• Composition et évolution du mix énergétique (en TWh)



Source : Fiche synthèse de l'Observatoire Climat HDF N°6 CERDD

La comparaison du bilan des consommations aux productions régionales d'énergie permet d'étudier la dépendance énergétique des Hauts-de-France. Ainsi, la région produit plus de 60 TWh en 2015, soit l'équivalent de 28 % de sa consommation finale. Comptablement, la région importe 72 % de l'énergie finale consommée (45 % au national en 2015). Concernant les énergies fossiles et fissiles, 87 % de la production régionale est générée par la centrale nucléaire de Gravelines.

DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE QUI REPRÉSENTENT PRÈS DE 15 % DES ÉMISSIONS NATIONALES

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, les pays se sont engagés à réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité du protocole de Kyoto, où la France et les autres pays signataires se sont engagés à revenir au niveau d'émissions de l'année 1990, objectif atteint en 1999 pour la France. Depuis cette date, les émissions de gaz à effet de serre ont continué à diminuer en France et en Europe grâce à un découplage entre production de richesse mesurée par le PIB et émission de gaz à effet de serre. A l'échelle européenne, 15 pays ont déjà atteint l'objectif fixé pour 2020. Même si le découplage entre activité économique et émission constitue un facteur explicatif important de la baisse des émissions, cette baisse a toutefois été favorisée par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise.

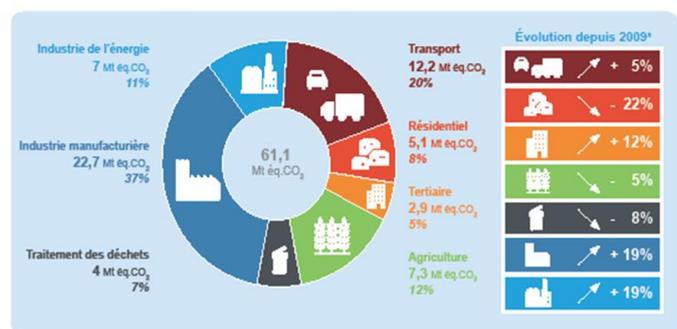
En 2017, les émissions directes de gaz à effet de serre de la région s'élèvent à 61,1 Mt eq.CO2 (hors UTCF : Utilisation des Terres, leur Changement d'affectation et la Forêt), soit environ 15 % des émissions nationales. La tendance à la baisse des émissions de gaz à effet de serre s'est également observée en région Hauts-de-France (-9% depuis 1990). On observe néanmoins une tendance à la hausse depuis 2013 (+7 %), en partie expliquée par la reprise de l'économie observée ces dernières années.

Les Hauts-de-France font partie des 3 régions les plus émettrices (avec Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes), l'importance de ces émissions régionales étant la conséquence de spécialisations économiques dans des secteurs industriels à fort potentiel de réchauffement global.

Le secteur le plus émetteur est l'industrie. En effet, celui-ci représente 29,7 Mt eq.CO2, soit 48 % du bilan régional. Il est suivi par les transports avec 20 % des émissions, qui comprennent la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

Le résidentiel – tertiaire constitue le troisième poste d'émissions avec 13 % du bilan régional, devant l'agriculture qui compte pour 12 % avec 7,3 Mt eq. CO2. Enfin, le traitement des déchets représente 7 % des émissions régionales.

• Quelle est la répartition sectorielle des émissions directes ? Données 2017



Source : Fiche synthèse de l'Observatoire Climat HDF N°6 CERDD

UNE VULNÉRABILITÉ FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vulnérabilité face au changement climatique varie considérablement d'une région à l'autre. Il ressort d'une analyse réalisée par l'Agence européenne pour l'environnement (2017) qui intègre des évaluations couvrant de nombreux domaines (eau, agriculture, tourisme, éco-systèmes, etc...), que l'Italie, l'Espagne et la France centrale et méridionale, de même que certaines parties du sud-est de l'Europe, compteront probablement le plus grand nombre de zones affectées. On s'attend également à ce que le changement climatique augmente la fréquence des catastrophes naturelles partout en Europe au cours des prochaines décennies. De récentes études montrent en effet que les territoires où les conséquences risquent d'être particulièrement graves (autrement dit concernés par une augmentation de 20 % au moins de la probabilité de survenance de trois, voire quatre, des sept menaces prises en compte dans ces études) vont progressivement s'étendre vers le nord en direction de l'Europe centrale et occidentale pour englober d'ici 2050 de nombreuses zones des Pays-Bas, du Royaume-Uni et d'Irlande ainsi que d'Espagne, de France, d'Italie, de Bulgarie et de Roumanie³.

Le risque d'inondation est le premier risque naturel pour la région Hauts-de-France. Le changement climatique pourrait accentuer le régime des précipitations en hiver et donc entraîner des crues plus intenses et plus fréquentes. La recrudescence de ces catastrophes naturelles aurait des impacts matériels mais aussi humains en termes sanitaires notamment.

Les lieux où la population vulnérable au risque inondation est nombreuse sont situés le long de la Somme (Abbeville), dans l'agglomération lilloise et dans un arc de cercle entre Béthune et Valenciennes, et le long du littoral entre Calais et Dunkerque.

L'impact du changement climatique sur le littoral fait intervenir à la fois l'élévation du niveau moyen de la mer, l'exacerbation des vagues et surcotes ainsi que l'augmentation de la profondeur d'eau en proche côtier, avec en sus, un régime de tempêtes probablement plus fréquentes et plus intenses. Ces facteurs peuvent entraîner à la fois une accentuation du phénomène d'érosion du littoral, qu'il soit sableux comme c'est principalement le cas pour le littoral des Hauts-de-France, ou rocheux, et une augmentation du risque de submersion marine.

Ces risques côtiers accrus concernent un espace littoral qui concentre une population importante et de nombreuses infrastructures, et constitué en grande partie de polders, dont le niveau est situé sous le niveau de la mer. Une étude du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales (CETMEF) de 2010 situe en zone basse sous la cote centennale 75 825 bâtiments, 4 302 km de linéaires d'infrastructures et 7 363 hectares de surface de sites d'intérêt écologique.

L'impact du risque climatique sur les aléas gravitaires, bien que complexe et encore mal connu, devrait entraîner une augmentation des glissements de terrain superficiels du fait de l'accroissement du régime pluviométrique. La variabilité du niveau hivernal des nappes souterraines en particulier pourrait amplifier l'instabilité des cavités souterraines d'origine anthropique telles que les carrières souterraines, les mines, galeries et abris refuges des deux guerres, les marnières ...

Tout le territoire de la nouvelle région situé sur la nappe de la craie en particulier est concerné par ce phénomène.

Enfin, le changement climatique devrait entraîner une augmentation de la propension à l'éclosion et à la propagation initiale des feux de forêts. Une remontée vers le nord du risque de feux de forêt et de cultures s'opérerait notamment vers des territoires jusque-là épargnés tels que les Hauts-de-France.

³Source : Fiche synthèse de l'Observatoire Climat HDF N°6

Rédacteurs | Yves Despeyroux | yves.despeyroux@hautsdefrance.fr
| Benoît Guinamard | benoit.guinamard@hautsdefrance.fr
| Grégory Marlier | gregory.marlier@hautsdefrance.fr

Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | sylvie.delbart@hautsdefrance.fr
Agence Hauts-de-France 2020-2040) - Service Observation et Prospective

Retrouvons-nous sur



www.2040.hautsdefrance.fr

